

Les emprunts structurés, typologie et risques pris

(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						3
(F) Autres types de structures						15,95 %
						21,75 M€

De cette présentation, il ressort que la dette est à plus d'un tiers composée de prêts ou de swaps structurés, dont 2/3 correspondent à des taux fixe à barrière et taux annulables où le taux « fixe » se maintient en fonction d'un certain niveau de taux de marché, et 1/3 à des produits indexés sur du change (barrière de change, parité ou écart de parité). Ce niveau est supérieur à la moyenne nationale située plutôt autour de 20 %. La chambre constate qu'une part essentielle de la dette est donc à plus ou moins long terme exposée au risque de hausse des taux et de change. Si, dans sa réponse, la collectivité souligne, que hors produits structurés, sa dette à taux indexés classiques représentait 35 % de l'encours au 31 décembre 2011 et que les stratégies d'indexation en TAG réalisées sur les produits multi index la composant lui ont permis de réaliser des arbitrages compétitifs, la chambre constate et rappelle que trois prêts (hors charte Gissler cotés F 6), avoisinant 16 % de l'encours, présentent un risque très marqué.

2.4.2. Les allongements de dette associés aux produits structurés

La CUS

*« En septembre 2004, la communauté urbaine de Strasbourg avait réaménagé avec Dexia Crédit Local de France un prêt Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR), de 17,8 M€, représentant alors 37 % de l'encours de la collectivité, au moyen de deux nouveaux prêts, sur **17 ans et 3 mois**, puis, pour l'un, une **indexation conditionnée au niveau du LIBOR USD** (dollar USA) 12 mois et pour l'autre, une première phase fonction du niveau du TEC 10 ans puis une seconde sur EURIBOR 12 mois. »*

*le réaménagement a clairement été à l'avantage du prêteur, qui a obtenu en contrepartie d'une baisse minimale de marge, **un rallongement de la durée du prêt jusqu'au 1^{er} décembre 2021** et une meilleure rémunération...*

La ville de Kingersheim

avait conclu deux emprunts structurés représentant plus d'un tiers de sa dette. La renégociation a conduit à suspendre pendant deux ans le remboursement du capital rallongeant ipso facto la durée d'amortissement.

*Ensuite la ville s'est portée sur un emprunt spéculatif: qu'à une période de taux fixe à 4,15 % garanti jusqu'en octobre 2015, succède **un taux post-fixé, déterminé en fonction du cours de change entre l'euro (€) et le franc suisse (CHF)**. Si le cours de l'€ devient inférieur à 1,43 CHF, le taux d'intérêt dû passe à 5,15 % augmenté de 50 % du taux de dépréciation € contre CHF, soit par exemple, pour 1 € à 1,40 CHF, un taux d'intérêt égal à 6,15 %.*